

CHAMPIONNATS de BELGIQUE –Série “A” simples et doubles A
02 et 03 mars 2019
CAHIER DES CHARGES

L'organisation des championnats de Belgique “Série simple et doubles A” sera confiée à un Club ou un Comité organisateur par adjudication par le Conseil d'Administration National, sur base des candidatures reçues. Les candidatures doivent être envoyées par mail à : Claude Junius, claud.junius@skynet.be & frbtt@kbtb.be **au plus tard pour le 23 février 2018.**

Les ailes ou provinces qui célèbrent un évènement signalé avant la date du **23 février 2018** seront prioritaires sans soumission.

La Commission Nationale Technique & Evènements de l'asbl FRBTT nommera un membre de sa Commission, à savoir le directeur de la compétition, qui surveillera l'organisation de ce Championnat et de ce fait devra être impliqué dans chaque phase de la préparation.

La FRBTT payera à l'organisateur 1500 € pour une bonne organisation.

Avant la signature du contrat, le directeur du tournoi et un membre de sa commission inspecteront les accommodations proposées et n'autoriseront la signature que si tous les points soulevés dans cet accord concernant l'infrastructure sont respectés.

1. Devoirs de l'organisateur:

a) Salle:

L'organisateur devra souscrire à toutes les assurances et présenter la preuve de cette souscription lors de la signature. Il s'agit d'assurances couvrant: responsabilité civile, lésions corporelles et transport de matériel. Une société spécialisée est recommandée.

La salle doit répondre aux normes fixées par le corps des pompiers et les organismes de contrôle.

La salle sera disponible à partir de 14.00 heures le jour précédant la compétition afin de pouvoir placer le revêtement de sol.

Elle disposera de l'infrastructure suivante: **Dernière finale le dimanche à 16.00 heures**

Tribunes: les tribunes doivent disposer d'au moins 500 places assises, y compris une tribune de presse (20 pl.) et une tribune VIP pour les invités de la Fédération (80 pl.).

Eclairage: devra répondre aux normes internationales (800 lux sur les tables, 500 lux dans l'espace de jeu).

Sonorisation: l'installation doit pouvoir être utilisée pour la musique d'ambiance, par le présentateur (de préférence avec un microphone sans fil), par l'arbitre (finales), et pour l'hymne national. Un second microphone sans fil doit être prévu pour la table du juge arbitre.

Espace de jeu: doit satisfaire aux normes de l'asbl FRBTT décrites dans ses Règlements Sportifs sur www.frbtt.be.

De préférence ne prévoir qu'une seule salle pour les matchs.

14 tables pour le samedi et 4 pour le dimanche.

Mesures des espaces de jeu:

Samedi: 4 tables au centre (14 x 7 mètres) et 10 tables autour (12 x 6 mètres)

Dimanche: 4 tables au centre (14 x 7 mètres)

L'espace de jeu pour les quatre tables centrales sera pourvu de taraflex, tant le samedi que le dimanche. Le transport et le placement du taraflex sont pris en compte par la FRBTT.

Il doit y avoir une salle d'échauffement avec 4 tables.

Matériel de la marque officielle Tibhar: les tables de jeu, les tables d'arbitre, les tableaux compteurs, les séparations, les bacs à essuies et les plaques nominatives, à suspendre aux clôtures, peuvent être fournies par l'asbl FRBTT. Le transport et l'installation du matériel sont à charge de l'organisateur.

Les balles de couleur blanche et de la marque officielle seront livrées par l'asbl FRBTT.

Mobilier: prévoir un nombre suffisant de tables et de chaises pour la presse, les joueurs, les coachs et les arbitres.

Photographes: prévoir un espace pour les photographes.

Torchon: pour les joueurs (nettoyage des semelles) ainsi que pour sécher les gouttes de sueur (prévention des chutes).

Drapeaux: drapeau belge et celui des instances locales et régionales (à déterminer de commun accord).

Hymne Belge: disposer d'une cassette ou d'un CD (musique d'ambiance souhaitée).

Prises de courant: pour frigo avec eau, le son, la presse. A placer dans l'aire d'appel et près de la table du juge arbitre.

Signalisation: des panneaux de signalisation seront placés pour permettre aux spectateurs d'atteindre facilement la salle.

Télécommunication: une liaison internet sera mise à disposition de la fédération et de la presse. Les liaisons temporaires et les coûts des communications sont à charge de l'organisateur qui sera responsable des autorisations, charges et taxes, y compris l'éventuelle TVA à payer.

b) Locaux:

Liste des locaux requis:

- service médical et/ou poste de Premiers Soins
- local d'entreposage
- secretariat
- vestiaires joueurs/joueuses et arbitres
- presse
- caisse (à voir par l'organisateur)
- vestiaire(s) spectateurs
- signalisation des locaux
- espace d'accueil VIP
- espace pour des stands de vente
- espace fermé pour contrôle anti-dopage pourvu d'une toilette
- défribillateur + personne qualifiée pour son usage
- aire d'appel pour les joueurs
- local aéré pour le contrôle des palettes à proximité de l'aire d'appel
- espace abrité pour le juge arbitre et ses adjoints. L'entièreté de la salle doit être visible depuis cet espace.
- local où les arbitres, la presse et le poste de premiers soins peuvent consommer leur sandwich et boisson.

c) Hospitalité: (à charge de l'organisateur)

Parking VIP: un certain nombre de places de parking à proximité de la salle de jeu doivent être disponibles pour les VIP.

Restaurant: sandwiches et boissons pour les arbitres, la presse et le poste de premiers soins doivent être prévus dans un local approprié.

Réception: après la cérémonie d'hommage, prévoir une réception pour les joueurs du podium de simple, leur entraîneur, les lauréats des palettes d'or et leurs parents, le lauréat du meilleur joueur de l'année, les journalistes et les délégués de la commune/ville et de la fédération.

La FRBTT prévoit des tickets spéciaux pour ces lauréats et les remet lors du podium.
(petit buffet froid pour 100 personnes)

d) Imprimés:

Il incombe à l'organisateur de prévoir l'impression des documents suivants:

- les affiches et cartes d'entrée avec le logo des partenaires de l'asbl FRBTT (différentes pour les VIP, adultes et la jeunesse);
- billets d'entrée (badges);
- cartes de parking.

e) Protocole:

L'asbl FRBTT établira une liste des personnes à inviter et la FRBTT s'occupera de l'accueil des invités.

L'organisateur peut proposer des invités à la FRBTT qui donnera son accord en fonction du nombre total d'invités qui doit être respecté (100).

Un podium sera prévu par les organisateurs. L'asbl FRBTT s'occupe des médailles et des prix.

Des fleurs (12 bouquets) doivent être prévues par l'organisateur et devront être facturées à la FRBTT et ne pas dépasser un montant de 15 euros par bouquet.

f) Contrôle:

L'organisateur est responsable du contrôle de la salle, de l'espace VIP et du parking.

Il prendra les contacts nécessaires avec la police locale.

L'accès à l'espace de jeu sera réglé selon les directives du directeur de tournoi.

g) Presse:

- L'organisateur contacte la presse locale et régionale.
- Un communiqué de presse comprenant toutes les informations utiles sera envoyé par l'organisateur au responsable de la presse de la Fédération.
- Une place de bonne visibilité sera à disposition de la presse.
- Des places de parking seront réservées aux journalistes.

h) Promotion:

L'asbl FRBTT publiera les championnats dans ses feuilles d'information.

L'organisateur peut entreprendre des actions locales en accord avec l'asbl FRBTT.

Les affiches seront imprimées par l'organisateur et reproduiront les logos de l'asbl FRBTT et de ses partenaires. Ces affiches doivent être approuvées par le CAN et doivent être établies aussi bien en Français qu'en Néerlandais.

i) Arbitres:

Les arbitres sont désignés par et à charge de la FRBTT.

2. Droits de l'organisateur:

L'organisateur reçoit la recette de la vente des cartes d'entrée, les revenus d'une tombola éventuelle, de la cafétéria, et les subventions. Le sponsoring ne peut pas entrer en concurrence avec les sponsors de la FRBTT qui sont listés: Tibhar, Ethias, Vinci Energies ... Le nom des Championnats est protégé.

L'entrée ne peut pas excéder 8€ (4€ pour les jeunes de moins de 16 ans). L'entrée est valable pour les 2 journées. L'organisateur fournira 100 (cent) cartes gratuites à l'asbl FRBTT, d'une validité de deux jours.

3. Réclame:

L'organisateur peut éditer un programme mais uniquement avec de la réclame pour des marques, produits ou services qui n'entrent en aucun cas en concurrence avec les sponsors de la Fédération.

La Fédération se réserve le droit d'exposer du matériel publicitaire de ses partenaires contractuels.

Un stand pour la vente de matériel de tennis de table est en exclusivité pour la société TIBHAR.

L'organisateur peut faire appel à des sponsors à condition que ceux-ci ne soient pas en concurrence avec les sponsors de la Fédération et seulement en accord avec le délégué de la Commission Nationale Technique & Evènements.

Tout contrat entre l'organisateur et un sponsor, tenant de stand ou partenaire doit être présenté pour approbation au conseil d'administration de la FRBTT avant le début de la compétition.

4. Comité organisateur:

Les soussignés se déclarent personnellement et individuellement responsables au nom du Comité organisateur, de toutes les obligations qui découlent en tant qu'organisateur.

SIGNATURES

Date de signature:

Pour l'asbl FRBTT

Pour le comité organisateur
Noms et prénoms + fonction

Le Président,

Le Vice-Président,

Le Secrétaire Général,

Le Directeur du Tournoi
